

**ARRETE N° 2022-015 SDSU MODIFIANT LA COMPOSITION NOMINATIVE
DES FORMATIONS SPECIALISEES DU CONSEIL TERRITORIAL DE SANTE
DE METROPOLE FLANDRES**

**LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE HAUTS-DE-FRANCE
CHEVALIER DE LA LEGION D'HONNEUR**

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles L. 1434-9, et suivants et R. 1434-33 et suivants,

Vu l'ordonnance n° 2015-1620 du 10 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé et les unions régionales de professionnels de santé à la nouvelle délimitation des régions ;

Vu le décret n°2015-1650 du 11 décembre 2015 adaptant les agences régionales de santé à la nouvelle délimitation des régions et prorogeant le mandat des unions régionales de professionnels de santé regroupant les infirmiers ;

Vu le décret n° 2016-1024 du 26 juillet 2016 relatif aux territoires de démocratie sanitaire, aux zones des schémas régionaux de santé et aux conseils territoriaux de santé ;

Vu le décret du 28 septembre 2020 portant nomination du directeur général de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France (M. Benoît Vallet) ;

Vu l'arrêté du 3 août 2016 relatif à la composition du conseil territorial de santé ;

Vu l'arrêté n° 2017-002 SDSU du 16 janvier 2017 modifié de la directrice générale de l'ARS fixant la composition nominative du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres,

Vu l'arrêté n° 2017-017 SDSU du 12 juillet 2017 modifié de la directrice générale de l'ARS fixant la composition des formations spécialisées du conseil territorial de santé de Métropole-Flandres ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS du 28 octobre 2016 portant délimitation des territoires de démocratie sanitaire de la région des Hauts-de-France ;

Vu la décision du directeur général de l'ARS Hauts-de-France du 28 février 2022 portant délégations de signature du directeur général de l'agence régionale de santé Hauts-de-France ;

Vu les réponses aux appels à candidature organisés en application des dispositions de l'article R.1434-33 susvisé, et sur proposition ou désignation des autorités et institutions chargées de proposer des membres, prévus à l'article 1er de l'arrêté du 03 août 2016 susvisé,

Conformément aux votes et désignations des membres délibérants du conseil territorial de santé de métropole-Flandres ;

ARRETE

Article 1 – L'article 1 de l'arrêté n° 2017-017 SDSDU du 12 juillet 2017 de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition du bureau est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Présidence :

Dr Martine LEFEBVRE est supprimée de la composition du conseil territorial de santé et n'assure plus les fonctions de Présidente du Conseil Territorial de Santé Métropole-Flandres.
A ce titre, elle n'est plus membre de droit du bureau.

Article 2 – L'article 2 de l'arrêté n° 2017-017 SDSDU du 12 juillet 2017 de la directrice générale de l'ARS susvisé fixant la composition de la commission territoriale en santé mentale est modifié comme suit pour la durée du mandat restant à courir :

Au titre du collège 1 :

1a - Sophie DELMOTTE et Valérie BENEAT MARLIER sont supprimées de la composition de cette commission.

1h – Dr Martine LEFEBVRE est supprimée de la composition de cette commission.

Article 3 – La composition consolidée des formations spécialisées du conseil territorial de santé de Métropole Flandres figure en annexe unique du présent arrêté.

Article 4 – Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif territorialement compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Article 5 – La directrice de la stratégie et des territoires de l'agence régionale de santé Hauts-de-France est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le 3 mars 2022

Pour le directeur général et par délégation,
La directrice de la stratégie et des territoires



Laurence Cado

FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE METROPOLE FLANDRES
Composition du bureau
Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2022-015 SDSDU du 03/03/2022

- | | |
|---|-------------------------------|
| 1 Présidente | <i>Siège vacant (nouveau)</i> |
| 2 Vice-président | Franck SPICHT |
| 3 Président de la commission territoriale en santé mentale | <i>Siège vacant</i> |
| 4 Président de la commission territoriale des usagers | Lahanissa ABED-MADI |

TITULAIRES	SUPPLEANTS
------------	------------

Au titre du collège 1 :

5 Grégory TEMPREMANT - URPS Pharmaciens	<i>Siège vacant</i>
---	---------------------

Au titre du collège 2 :

6 Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA
--	---

Au titre du collège 3 :

7 Mady DORCHIES-BRILLON - Conseil Régional Hauts-de-France	Edith VARET - Conseil Régional Hauts-de-France
--	--

Au titre du collège 4 :

8 Patrice CARRE - CPAM des Flandres	<i>Siège vacant</i>
-------------------------------------	---------------------

FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE METROPOLE FLANDRES
Commission territoriale en santé mentale
 Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2022-015 SDSDU du 03/03/2022

Président : *Siège vacant*

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

a) Représentants des établissements de santé

1	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
2	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	<i>Siège vacant (nouveau)</i>

b) Représentants des personnes morales gestionnaires des services et établissements sociaux et médico-sociaux répartis entre ceux qui œuvrent en faveur des personnes âgées et ceux qui œuvrent en faveur des personnes handicapées

3	Franck SPICHT – Directeur du territoire Littoral - AFEJI de Dunkerque (AFEJI)	Marie-Andrée LECLERCQ - Directrice pôle APF Adultes 59 (APF France Handicap)
4	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

c) Représentants des organismes œuvrant dans les domaines de la promotion de la santé et de la prévention ou en faveur de l'environnement et de la lutte contre la précarité

5	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
	Rolande RIBEAUCOURT – Abej solidarité	Lila ABDELLI – Médecins du Monde

d) Représentants les professionnels de santé libéraux dont trois médecins et trois représentants des autres professionnels de santé

6	Dr Bertrand DEMORY	<i>Siège vacant</i>
---	--------------------	---------------------

e) Représentant des internes en médecine

8	Pierre-Alexandre VANDEWALLE	<i>Siège vacant</i>
---	-----------------------------	---------------------

f) Représentant des différents modes d'exercices coordonnés et organisations de coopération territoriale

9	Dr Marie-Jeanne MARTIN (FEMAS HDF)	Dr Laurent VERNIEST (FEMAS HDF)
10	Brigitte LEONARD (G2RS)	Laëtitia BUSEYNE (G2RS)

g) Représentant des établissements assurant des activités d'hospitalisation à domicile

11	Pierre HAGNERE (FNEHAD)	Jean-Philippe WILLEM (FNEHAD)
----	-------------------------	-------------------------------

1h) Représentant de l'ordre des médecins

12	<i>Siège vacant (nouveau)</i>	Dr Olivier VERRIEST - Conseil Régional de l'ordre des Médecins (CROM)
----	-------------------------------	---

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

13	Jean-Louis DELHAYE – UNAFAM	Gilbert THIEFFRY - UNAFAM
14	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – FNAR	Bernard DA LAGE – FNAR
15	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA
16	René HUTTIN - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Françoise LEFEBVRE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

17	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
18	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>
19	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

20	Patrick BAILLEAU – CAF du Nord	Louis-Marie HARDY – CARSAT
21	Patrice CARRE - CPAM des Flandres	<i>Siège vacant</i>

FORMATIONS SPECIALISEES du CONSEIL TERRITORIAL DE METROPOLE FLANDRES
Commission territoriale des usagers
Tableau consolidé suite à l'arrêté modificatif n° 2022-015 SDDU du 03/03/2022

Présidente : Lahanissah ABED-MADI

Collège 1 : Représentants des professionnels et offreurs des services de santé

1	Laurent DELABY - Directeur général du GHICL de Lomme (FEHAP)	Cécile GOZE - Directrice générale Polyclinique de Grande-Synthe (FEHAP)
2	Jean-Luc DEHAENE – Association de dépistages des cancers dans le Nord (ADCN)	Alfred LECLERCQ – Réseau Environnement Santé (RES)
3	Dr Jean-Marc LEFEBVRE	Dr Dominique PEYRAT

Collège 2 : Représentants des usagers et des associations d'usagers œuvrant dans les domaines de compétence de l'agence régionale de santé

4	Robert HOUZE – France Assos Santé - Délégation Hauts-de-France	Elisabeth DECOTTIGNIES-BAUDRY – UFC Que Choisir Hauts-de-France
5	Jean-Louis DELHAYE – UNAFAM	Gilbert THIEFFRY - UNAFAM
6	Douceline HELLE - UDAF du Nord	René FOYER - UDAF du Nord
7	Lahanissah ABED-MADI – APF France Handicap	Christine FERNANDEZ - APF France Handicap
8	Marie-Thérèse HESSCHENTIER – FNAR	Bernard DA LAGE – FNAR
9	Jean-Pierre LAVIEVILLE - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA	Edmond CARREZ - Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie (CDCA) du Nord – PA

Collège 3 : Représentant les collectivités territoriales ou leurs groupements

10	Mady DORCHIES-BRILLON - Conseil Régional Hauts-de-France	Edith VARET - Conseil Régional Hauts-de-France
11	<i>Siège vacant</i>	<i>Siège vacant</i>

Collège 4 : Représentants de l'Etat et des organismes de sécurité sociale

12	Patrice CARRE - CPAM des Flandres	<i>Siège vacant</i>
----	-----------------------------------	---------------------